

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre Éducatif le Platinum (2015) Inc.	Numéro de permis 2015401	Date d'inspection Le 05 avril 2023	
Nom de l'établissement Centre éducatif le platinum (2015) inc.		Numéro de téléphone (506) 855-9000	
Adresse 355 rue Amirault Dieppe NB E1A 1G1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Kyleigh Roy		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	31 mars 2023	05 avr. 2023
Commentaires : Lors de l'inspection de suivi, l'inspectrice observe qu'une copie d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valide sont présents dans les dossiers de tous les employés. La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	31 mars 2023	05 avr. 2023
Commentaires : Lors de l'inspection de suivi, l'inspectrice observe qu'une copie d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valide sont présents dans les dossiers de tous les employés. La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Le ratio est respecté lors de la visite.			

original signé par
Kyleigh Roy

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 05 avril 2023

Date

original signé par

Renay Martin-Landry

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 05 avril 2023

Date